

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00408

SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160720-D20160040810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO,
M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Claude LIOGIER, Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY,
Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES

Atmo Auvergne Rhône-Alpes est une association de type "loi de 1901", organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air au titre du Code de l'environnement (livre II, titre II) codifié aux articles L 221-1, L 221-2, L 221-3, L 221-4 et L 221-5 dudit Code.

Suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les deux anciens observatoires de la qualité de l'air : Air Rhône-Alpes et Atmo Auvergne ont fusionné lors d'une assemblée générale extraordinaire le 23 juin 2016. Le nouvel observatoire, nommé Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, est désormais présidé par Eric Fournier, Vice-Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Les deux observatoires ont depuis le début d'année 2016 mutualisé leurs équipes et leurs moyens.

L'agrément de la nouvelle structure a été prononcé par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2016, paru au JO le 17 juillet 2016.

Le Conseil d'Administration est composé de 4 collèges, équilibrés en nombre de voix, comme le prévoit la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 :

- les représentants de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les industriels,
- les associations de défense de l'environnement et les personnes qualifiées.

L'observatoire de l'air réunit plus de 250 membres répartis au sein de 6 comités territoriaux bénéficiant chacun d'un référent assurant son animation et coordonnés par un Directeur territorial. Ils constituent les lieux de concertation, d'élaboration des programmes et de communication au plus proche des préoccupations des acteurs du territoire. Ses membres assurent ainsi un lien fort sur le territoire et une remontée des besoins et attentes locales.

De par sa compétence en matière de qualité de l'air, Saint-Etienne Métropole est membre de l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, et représentée par Monsieur Pascal Garrido, en tant que Président du Comité Territorial de la Loire.

I- Le programme d'action d'ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES en 2015 a été décliné en quatre axes :

- 1. Continuité du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, qui prévoit :**
 - programme d'amélioration des connaissances pour travailler sur une approche par points noirs multicritères : qualité de l'air ambiante, odeurs, OQAI, GES, Energie... avec une nouveauté concernant la problématique du bruit,
 - actualisation de l'Observatoire Air-Climat-Santé et des indicateurs de suivi,
 - « Partenariat rédactionnel » pour la parution d'article sur la qualité de l'air,
 - calcul de l'indice d'exposition moyenne (IEM) en 2013,

- renforcement des outils de modélisation pour réaliser des cartographies annuelles pour 5 polluants (PM10/PM2,5, O3, NO2, HAP) et une cartographie sur 5 ans pour SO2, CO, Métaux lourds.
- 2. Suivi des actions du Plan Climat:**
 - suivi des indicateurs du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et mise à jour des simulations de prospectives 2020 en fonction de l'état d'avancement des actions,
 - participation aux réunions techniques (COTECH).
 - 3. Evaluation de la qualité de l'air dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération stéphanoise et de la mise en place de la 3^{ème} ligne de tramway :** Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'outils de modélisation de la qualité de l'air permettant de connaître précisément les concentrations en polluant sur l'ensemble d'un territoire. Ces outils ont permis de simuler différents scénarii prospectifs pour l'évaluation du PDU, ainsi que les expositions associées, comme l'impose désormais le cadre légal d'une révision. Ces outils ont également permis à Saint-Etienne Métropole d'alimenter en 2015 l'état initial de l'évaluation environnementale de la 3^{ème} ligne de tramway ainsi que l'évolution de l'exposition des populations liée à la mise en route de cette nouvelle ligne.
 - 4. Suivi de l'observatoire du bruit**

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes fait bénéficier Saint-Etienne Métropole de son expérience et son expertise sur l'observatoire de la qualité de l'air, en particulier dans la gestion des 10 stations de mesures de qualité de l'air, qui ont un fonctionnement similaire aux stations de mesure de bruit,

 - accompagnement au suivi des 10 stations de mesures de bruit sur le périmètre de l'Agglomération, en partenariat avec l'association ACOUCITE.

II- Le programme d'action 2016 est défini dans le cadre du projet associatif décliné dans le Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air :

- 1. Poursuite du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air, sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, qui prévoit :**
 - suivi de l'observatoire de la qualité de l'air sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (par le biais de 7 stations de mesure),
 - restructuration du réseau de mesure fixe pour optimiser leur représentativité,
 - poursuite des différentes actions de 2014.
- 2. Suivi de l'évolution du Plan Climat Energie Territorial vers un Plan Climat Air Energie Territorial**
 - actualisation des données de cadastre annuel,
 - mise en cohérence des actions et des prospectives du PCAET avec le Schéma Régional Climat- Air-Energie et le Plan de Protection de l'Atmosphère,
 - suivi des indicateurs du PCET et mise à jour des simulations de prospectives 2020 en fonction de l'état d'avancement des actions,
 - participation aux réunions techniques.
- 3. Elaboration des « cartes stratégiques air » effectuée dans le cadre de l'appel à projet « villes respirables »:**
 - L'objectif est de fournir une cartographie présentant 4 à 5 niveaux d'expositions (tous polluants confondus) et permettant d'identifier les zones où la population est exposée

à des dépassements de seuils réglementaires. Ces « cartes stratégiques air » (CSA) seront représentatives de plusieurs années afin de s'affranchir des paramètres météorologiques.

4. Poursuite du suivi de l'observatoire du bruit

- Participation à la gestion d'un observatoire du bruit, en particulier la recherche de site et le déplacement des stations fixes de mesures de bruit.

Ainsi afin d'accompagner le développement du programme d'actions d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole propose de financer pour 2016 l'association à hauteur de 102 000 euros décomposés comme suit :

- 30 000 euros de subvention dont 20 000€ pour les cartes stratégiques air et 10 000€ pour l'observatoire du bruit
- 72 000 euros pour l'adhésion annuelle à l'association.

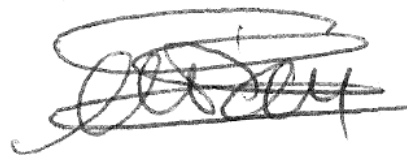
Les crédits correspondants seront inscrits sur l'exercice budgétaire 2016, à hauteur de 102 000 € sur le budget du développement durable, sur la ligne DDUR6574 SUBCDVIE pour 30 000 €, et DDUR6281 COTCDVIE pour 72 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **décide de souscrire à l'adhésion à l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2016,**
- **autorise le versement de 72 000 euros correspondant au montant de la cotisation à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2016,**
- **autorise le versement de la subvention à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 30 000 euros en 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariats afférente à cette demande de subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget du Développement durable de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU